Décharge 2019 : Budget général de l'UE - Cour des comptes

2020/2144(DEC) - 25/03/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Martina DLABAJOVÁ (Renew Europe, CZ) recommandant au Parlement européen de donner décharge au Secrétaire général de la Cour des comptes européenne sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2019, Section V - Cour des comptes.

Les députés ont pris note de l'avis de l'auditeur externe selon lequel les états financiers de la Cour donnent une image fidèle de la situation financière de la Cour.

Gestion budgétaire et financière

En 2017, le budget de la Cour s'élevait à un total de 146.890.000 EUR (contre 146.469.000 EUR en 2018 et 141.240.000 EUR en 2017) et 98 % de l'ensemble des crédits étaient engagés à la fin de 2019 (contre 96,21 % en 2018 et 97,73 % en 2017).

Les députés ont réitéré la nécessité d'un examen approfondi par la Cour de chacune des institutions afin de permettre au Parlement de remplir ses fonctions d'autorité de décharge.

Ressources humaines

Le rapport indique qu'à la fin de l'année 2019, il y avait 853 postes permanents et temporaires, contre 891 postes en 2013, ce qui représente une diminution de 4,26 %. Les députés ont exprimé leur préoccupation quant à la diminution du nombre de femmes directrices, qui est passé de 30 % en 2018 à 20 % en 2019, et à la diminution du nombre de femmes chefs d'unité, qui est passé de 39 % en 2018 à 35 % en 2019.

Coopération interinstitutionnelle

Les députés ont encouragé la Cour à développer davantage de synergies et de rationalisation avec d'autres organes de l'Union par le biais de la coopération interinstitutionnelle. Ils ont reconnu le fait que, selon la méthodologie convenue au niveau interinstitutionnel, le coût de l'externalisation des traductions en 2019 s'est élevé à 2.740.366 EUR et que, si les traductions correspondantes avaient été effectuées par des services internes, le coût total des mêmes pages aurait été de 4.647.880 EUR.

Communication

Le rapport a souligné les efforts déployés par la Cour pour améliorer encore la manière dont elle communique avec ses parties prenantes, les médias et le grand public. Les députés observent qu'à la suite des élections européennes de 2019, la Cour a créé un portail de publications fournissant à tous les membres du Parlement des faits et des chiffres pertinents.

Transparence

Les députés ont rappelé que le Parlement a clairement demandé à la Cour d'établir des procédures pour la tenue d'un registre des congés annuels, des congés de maladie et des absences du travail pour d'autres raisons des membres, afin de garantir que tous les congés pris par les membres sont effectivement enregistrés. Ils ont souligné que la pratique actuelle pourrait miner la confiance des citoyens et des institutions de l'Union envers la Cour.